

06 sep 2019 -18:02

Conseil des ministres du 6 septembre 2019

Le Conseil des ministres s'est réuni le vendredi 6 septembre 2019 au 16 rue de la Loi, sous la présidence du Premier ministre Charles Michel.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

06 sep 2019 -18:02

Appartient à Conseil des ministres du 6 septembre 2019

Suppression du ticket modérateur relatif aux prestations de santé octroyées aux donneurs vivants d'organe

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à supprimer le ticket modérateur relatif aux prestations de santé octroyées aux donneurs vivants d'organe.

Concrètement, cela signifie la suppression du ticket modérateur pour toutes les prestations durant l'année suivant le prélèvement, qui est la période qui génère le plus de frais. Le ticket modérateur est également supprimé pour les consultations, la biologie clinique et la radiologie (postes de dépenses les plus importants du suivi), de la fin de la première année à 10 ans après le prélèvement, que ces prestations soient directement liées ou non au prélèvement.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 23 mars 1982 portant fixation de l'intervention personnelle des bénéficiaires ou de l'intervention de l'assurance soins de santé dans les honoraires pour certaines prestations en ce qui concerne les donneurs vivants d'organe

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et de l'Asile et la Migration
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 528 69 00
<https://www.deblock.belgium.be>

Audrey Dorigo
Porte-parole (FR)
+32 475 77 84 03
audrey.dorigo@minsoc.fed.be

Jelle Boone
Porte-parole (NL)
+ 32 499 14 26 99
jelle.boone@minsoc.fed.be

06 sep 2019 -18:02

Appartient à Conseil des ministres du 6 septembre 2019

Marchés publics pour le SPF BOSA

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Sophie Wilmès, le Conseil des ministres a marqué son accord sur trois dossiers de marchés publics pour le SPF Stratégie et Appui.

Il s'agit de :

- le lancement d'un marché public pour la livraison et le placement de rayonnages d'archives, rayonnages galvanisés, rayonnages mobiles pour bureaux et bibliothèques et de rayonnages à palettes via une procédure ouverte
- la lancement d'un marché public pour la fourniture de terminaux mobiles de communication (GSM's, smartphones et tablettes) à disposition des clients via une procédure ouverte
- la commande, sur un accord-cadre, d'une mission de consultation relative au *Business Intelligence Competence Center* (BICC) du SPF Bosa

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Sophie Wilmès, ministre du Budget et de la Fonction publique, chargée de la Loterie nationale et de la Politique scientifique
Avenue des Arts 7
1210 Bruxelles
Belgique
<http://www.wilmes.belgium.be>

06 sep 2019 -18:02

Appartient à Conseil des ministres du 6 septembre 2019

Entrée en vigueur de l'échange électronique de messages par le biais de l'eBox au SPF Finances - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre des Finances Alexander De Croo, le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture, un projet d'arrêté royal fixant la date d'entrée en vigueur, pour le SPF Finances, de l'échange électronique de messages par le biais de l'eBox.

Le projet, adapté à l'avis du Conseil d'Etat, fixe la date d'entrée en vigueur pour l'échange électronique au 1er octobre 2019.

Cette entrée en vigueur vaut pour l'ensemble du SPF mais s'effectuera par phases. A partir du 1er octobre 2019, l'eBox sera en pratique uniquement utilisé pour la mise à disposition électronique des avertissements-extraits de rôle en matière d'impôts sur les revenus. Dans des phases ultérieures, l'eBox sera également utilisé pour toute (autre) communication avec les citoyens et les entreprises en matière d'impôts sur les revenus et de compétences des autres administrations générales du SPF Finances.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale, et ministre de la Coopération au développement
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 00
<https://www.decroo.belgium.be>

Tom Meulenbergs
Porte-parole
+32 473 73 33 12
tom.meulenbergs@decroo.fed.be

06 sep 2019 -18:02

Appartient à [Conseil des ministres du 6 septembre 2019](#)

Transposition de la directive européenne relative au contrôle de l'acquisition et de la détention d'armes

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant divers arrêtés royaux portant exécution de la loi sur les armes.

Le projet vise à transposer en droit belge la directive européenne 91/477/CEE relative au contrôle de l'acquisition et de la détention d'armes, modifiée par la directive (UE) 2017/853.

Concrètement, le projet prévoit que l'envoi du volet B complété de l'autorisation de détention d'arme et de la preuve d'inscription pour les armes de chasse et de sport peut être adressé par voie électronique. Cela facilite et accélère son enregistrement dans les systèmes de gestion. Pour des raisons de sécurité, le rédacteur doit conserver l'exemplaire original pendant cinq ans.

Le projet règle également la manière dont la déclaration de ce type de prêt doit être effectuée. La directive européenne 2017/853 stipule que, dorénavant, les armes à feu neutralisées sont soumises à déclaration. Une déclaration est prévue pour chaque cession, héritage et importation, liée à un enregistrement dans le registre central des armes, de manière à pouvoir tracer ces armes. Les armes à feu neutralisées importées reçoivent un numéro unique dans le registre des armes, en vue de leur traçabilité.

La directive 2017/853 prévoit une durée de validité uniforme de cinq ans pour toutes les cartes européennes d'armes à feu, ce qui entraîne la suppression de l'exception prévue pour les armes à feu longues à un coup par canon lisse. Enfin, le projet instaure l'obligation pour les armuriers de signaler les transactions suspectes aux autorités compétentes et prévoit en outre la possibilité de refuser de telles transactions.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Koen Geens, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice,
chargé de la Régie des bâtiments, et ministre des Affaires
européennes
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@just.fgov.be

06 sep 2019 -18:02

Appartient à Conseil des ministres du 6 septembre 2019

Désignations dans le cadre du règlement sur le Single Digital Gateway

Sur proposition du Premier ministre Charles Michel et du ministre chargé de la Simplification administrative Philippe De Backer, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la désignation des services fédéraux responsables de l'implémentation du règlement Single Digital Gateway.

Le Single Digital Gateway (SDG) est un portail numérique unique pour des informations, des procédures et des services d'assistance et de résolution de problèmes pour les citoyens et les entreprises dans l'Union européenne. Le règlement SDG* s'inscrit dans le cadre la stratégie pour le marché unique numérique, facilitant la circulation des citoyens et des entreprises au sein de l'Union, le commerce transfrontalier, l'établissement dans un autre État membre et l'extension de leurs activités professionnelles.

Dans ce cadre, le Conseil des ministres a pris acte du plan d'implémentation et charge une série de services fédéraux de son exécution :

- le groupe de pilotage du projet prépare un aperçu pluriannuel global consignant l'ensemble des coûts, ventilés par niveau de pouvoir
- l'Agence pour la simplification administrative coordonne le groupe de pilotage général du projet et des différents groupes de projet
- la Direction générale Communication externe du SPF Chancellerie du Premier Ministre coordonne les obligations d'information, en particulier l'information sur le portail "Your Europe"
- la Direction générale Transformation digitale du SPF Stratégie et Appui coordonne les aspects techniques nécessaires

* Règlement (UE) 2018/1724 du Parlement européen et du Conseil établissant un portail numérique unique pour donner accès à des informations, à des procédures et à des services d'assistance et de résolution de problèmes, et modifiant le règlement (UE) n° 1024/2012 (Journal officiel de l'Union européenne L 2018, n° 295)

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel
rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<http://www.premier.belgium.be>

Philippe De Backer, ministre de l'Agenda numérique, des
Télécommunications et de la Poste, chargé de la
Simplification administrative, de la Lutte contre la fraude
sociale, de la Protection de la vie privée et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 155
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 528 65 89

Caroline Leys
Porte-parole
+32 497 73 79 17
caroline.leys@debacker.fed.be

06 sep 2019 -18:02

Appartient à Conseil des ministres du 6 septembre 2019

Application de la circulaire relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de dossiers dans le cadre de l'application de la circulaire du 21 décembre 2018 relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes.

Il s'agit de :

- SPF Chancellerie du Premier Ministre : marché public dans le cadre de la campagne "Droits des patients" du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement
- Coopération au développement : cinq subsides (SFERA - UNHCR - UNICEF - WFP - FAO)
- Santé publique : dossier concernant l'extension du module d'enregistrement des victimes du SPF Santé publique
- Budget : deux dossiers (Fujitsu Service Now - Service Management IT / Deloitte Consulting - Business Intelligence Competence Center)
- Politique scientifique : octroi d'une subvention à la Chapelle musicale Reine Elisabeth
- Agenda numérique : réalisation d'un BosaBot pilote pour la Direction générale Transformation digitale du SPF BOSA
- Emploi : dossier concernant une demande de détachés spécialisés via un contrat Smals pour la réalisation de projets en informatique

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel

rue de la Loi 16

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 02 11

<http://www.premier.belgium.be>

06 sep 2019 -18:02

Appartient à [Conseil des ministres du 6 septembre 2019](#)

Chiffres du budget économique 2019-2020

Sur proposition du ministre de l'Economie Wouter Beke, le Conseil des ministres a pris connaissance des chiffres du budget économique 2019-2020, communiqués par l'Institut des comptes nationaux (ICN), en application de la loi du 21 décembre 1994.

En 2019 et 2020, la croissance mondiale est freinée par des conflits commerciaux et des mesures protectionnistes. En conséquence, la croissance du PIB de la zone euro ne dépasserait pas 1,0 % en 2019 et en 2020 (alors qu'elle a atteint 1,9 % en 2018). Ce scénario s'accompagne de deux risques majeurs à la baisse : une nouvelle escalade des différends commerciaux entre les États-Unis et la Chine et un départ chaotique du Royaume-Uni de l'Union européenne.

En 2019, la croissance de l'économie belge accuse, pour la deuxième année consécutive, une perte de vitesse. Le ralentissement conjoncturel international freine la croissance des exportations, si bien que la croissance du PIB belge est retombée à 1,4 % l'an dernier et qu'elle ne dépasserait pas 1,1 % cette année. Une croissance de 1,1 % est également attendue pour 2020. La croissance des exportations continue de fléchir, contrairement à celle de la demande intérieure qui se redresserait sous l'impulsion de la consommation des particuliers. Ces perspectives macroéconomiques n'anticipent pas les éventuelles mesures d'économies budgétaires (et leur impact économique) que les nouveaux gouvernements seront amenés à prendre.

La croissance de l'emploi devrait progressivement se tasser dans le courant de cette année, sous l'effet conjugué du ralentissement conjoncturel et de la progression des gains de productivité. En moyenne annuelle, la progression de l'emploi intérieur reste particulièrement soutenue cette année (+62 000 personnes) mais devrait retomber à 37 000 personnes en 2020. Compte tenu de la légère accélération de la croissance de la population active, le nombre de chômeurs se replie moins fortement (-27 000 personnes en 2019 et -16 000 personnes en 2020) qu'au cours des quatre dernières années. Le taux de chômage (définition Eurostat) devrait s'établir à 5,5 % tant en 2019 qu'en 2020.

La croissance du coût du travail s'est nettement accélérée depuis 2017. Cette accélération alimenterait l'inflation sous-jacente cette année et l'année prochaine. La pression à la hausse ainsi exercée sur l'inflation, mesurée par l'indice national des prix à la consommation, est toutefois plus limitée que l'impact à la baisse des prix de l'énergie. L'inflation, qui a encore atteint 2,1 % l'année passée, devrait ainsi retomber à 1,5 % en 2019 et à 1,4 % en 2020. Selon les prévisions mensuelles relatives à l'indice santé, l'indice pivot actuel pour les traitements de la fonction publique et les allocations sociales (107,20) serait dépassé en janvier 2020.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Wouter Beke, ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur, de la Lutte contre la pauvreté, de l'Egalité des chances et des Personnes handicapées
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique